REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DEPARTEMENT

SEINE - ET - MARNE

CANTON

OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE

TOURNAN - EN - BRIE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

POLICE MUNICIPALE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025 / - 228

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR LES CHANTS DE NOËL DES ENFANTS

Le Maire de Tournan-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 411-25, R 417-1 à R 417-13 ;

Vu l'arrêté interministérielle sur la signalisation routière modifiée par divers arrêtés subséquents er notamment approuvée par l'arrêté du 22octobre 1963 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules le **samedi 13 décembre 2025** afin d'assurer la sécurité publique durant une manifestation d'enfants d'un groupe scolaire venant chanter sur la place de la Fontaine à Tournan-en-Brie.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le samedi 13 décembre 2025, de 10 heures à 12 heures, la circulation sera interdite depuis le porche place Edmond de Rothschild jusqu'au 14 rue de Paris.

ARTICLE 2 : Un agent sera placé au droit du passage piéton situé à hauteur du 15 rue de Paris, pour réguler la circulation et le flux de piétons.

ARTICLE 3 : Dans l'hypothèse d'un grand nombre de personne sur la place de la Fontaine et d'un risque de débordement sur la chaussée, rue de Paris, une déviation sera installée, à hauteur de la place Laurent Fignon.

ARTICLE 4 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 4, la voie sus énumérée pourra être utilisée par les services de médecine, les véhicules de Police et de Gendarmerie ou des services de secours et de lutte contre l'incendie et les ambulances.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le chef de la Police Municipale ;
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Tournan-en-Brie.

Fait à Tournan-en-Brie, le 8 décembre 2025.

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)